

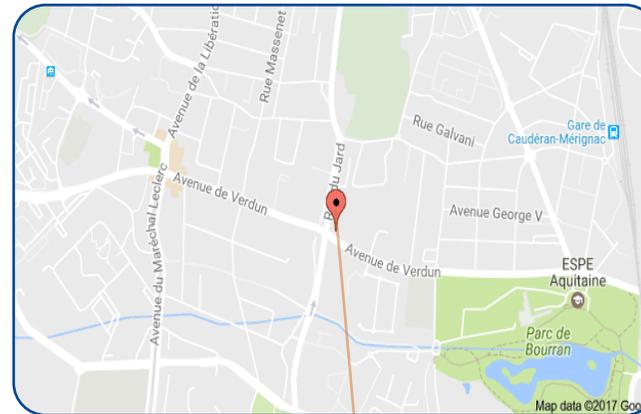
**CMPEA de Mérignac**  
**3 rue du Jard**  
**33 700 Mérignac**

**Tel :** 05 56 10 18 27  
**Fax :** 05 56 10 18 28

**Email :** [secretariat\\_cmpea\\_merignac@ch-perrens.fr](mailto:secretariat_cmpea_merignac@ch-perrens.fr)

**Médecin responsable :** Dr M. HERBEIN  
**Cadre de Santé :** M. LAMBERT

## ACCES



Le CMPEA est situé à Mérignac, au second étage de l'ESM (Etablissement de Santé Mentale), bâtiment gris, à l'angle de la rue du Jard et de l'avenue de Verdun

**\*en TRAM par la ligne A**  
arrêt « MÉRIGNAC CENTRE »  
(puis 5 min à pied)

**\*en BUS :** Ligne 1  
arrêt « MENDES FRANCE »

*Plus d'informations sur [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com)*

## LES PÉRIODES DE FERMETURE

Un calendrier des périodes de fermeture annuelles du CMPEA est affiché dans la salle d'attente. Une permanence médicale est assurée pendant cette période.

**Centre Hospitalier Charles Perrens**

**Pôle Universitaire de Psychiatrie  
de l'Enfant et de l'Adolescent**

121 rue de la Béchade  
CS 81285  
33076 Bordeaux Cedex

## PRÉSENTATION

Le Centre Médico-psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA, ex « CMPI ») de Mérignac est une unité du Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PUPEA) du centre hospitalier Charles Perrens.

Il accueille des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent des troubles qui nécessitent un accompagnement par une équipe de pédopsychiatrie.

Il propose des actions d'évaluation et de soins ambulatoires (individuels ou groupaux).

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe du CMPEA est pluridisciplinaire. Une partie de ses professionnels exerce à temps partiel sur la structure :

- 1 médecin pédopsychiatre
- 1 cadre de santé
- 3 psychologues
- 3 psychomotriciens
- 1 orthophoniste
- 3 infirmiers
- 1 Infirmier en Pratiques Avancées
- 1 assistante sociale
- 2 secrétaires
- des étudiants en formation

## LE PREMIER CONTACT

Les demandes de consultation sont formulées par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone. Lorsque l'enfant est orienté par un professionnel (ex : médecin traitant, psychologue scolaire...), il est nécessaire que la demande de rendez-vous soit accompagnée d'un courrier qui en indique le motif.

## L'ACCUEIL

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 16h45.

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat sont les suivants :

du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

- le matin de 9h à 12h30
- l'après-midi de 13h30 à 16h30.

## Les documents à apporter lors de la première consultation

- Le courrier de l'adresseur
- La pièce d'identité du mineur et des parents (ou détenteurs de l'autorité parentale)
- Le carnet de santé de l'enfant
- L'attestation de sécurité sociale et de mutuelle de l'assuré
- Le livret de famille et les documents relatifs à la séparation des parents le cas échéant (jugement de divorce..)
- Les bilans et les examens antérieurs

## Nota bene

Les actes de consultation et de soins sont pris en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie du/des parents ou des responsables légaux de l'enfant.

## LE PARCOURS DE L'ENFANT

Le premier rendez-vous proposé est toujours une consultation de l'enfant accompagné de son parent ou de ses parents, avec un infirmier.

En fonction de sa situation, l'enfant peut rencontrer ensuite différents professionnels pour une évaluation de ses difficultés.

Une consultation avec un pédopsychiatre permet la coordination du projet de soins de l'enfant.

A l'issue de cette période de bilan, des prises en charge individuelles ou groupales peuvent être proposées, ainsi qu'un accompagnement de la famille si nécessaire.

Le parcours de l'enfant et ses prises en charge sont élaborés en équipe pluridisciplinaire. Ils sont réévalués régulièrement avec sa famille.

## Important :

- Le CMPEA est une consultation spécialisée de deuxième ligne pour laquelle un adressage par un médecin généraliste ou un pédiatre est nécessaire.
- Les enfants doivent venir au CMPEA **accompagnés par un adulte** (sauf autorisation écrite des parents).
- En cas d'absence aux rendez-vous, il est demandé aux familles de **prévenir systématiquement le secrétariat**.
- Pour faciliter les échanges du CMPEA avec les familles, il est important de **mettre à jour très régulièrement les coordonnées postales et téléphoniques** communiquées à l'admission.

## LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

Avec l'accord de ses parents, des liens avec les partenaires intervenant dans la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent sont réalisés dès que cela s'avère nécessaire (écoles, MDSI, médecins traitants,..).